

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2010)
Heft: 249-250

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Henriette Germain-Nicolet



ATTESTATION DE DÉCLARATION : LES BANQUES SONT LIBRES!

Secret bancaire : Les banques ne devraient pas être obligées de réclamer à leurs clients une attestation écrite garantissant que les fonds déposés n'ont pas été soustraits au fisc. Une commission du National refuse cette idée lancée par la gauche pour apaiser la crise autour du secret bancaire.

Votations

■ La baisse du taux de conversion du deuxième pilier à 6,4 % a été refusée par 72,7 % des votants et les cantons dans leur intégralité. Rappelons qu'une première baisse du taux de conversion est en cours, qui doit faire descendre le taux à 6,8 % d'ici à 2014. Compte tenu des circonstances démographiques et de la baisse de rendement des marchés financiers, le Conseil fédéral et le parlement avaient voulu descendre ce taux à 6,4 % d'ici à 2016. Le peuple ne les a pas suivis.

■ Les Suisses ont refusé à 70,5 % des voix et l'unanimité des cantons de confier la défense des animaux à un avocat, ce qui aurait constitué une première mondiale.

■ Le nouvel article constitutionnel réglant la recherche sur l'être humain a été accepté par 77,2 % des Suisses et l'ensemble des cantons. L'article vise à garantir un équilibre entre respect de la personne et liberté des chercheurs.

Conseil fédéral

■ Régulièrement critiqué pour son manque d'anticipation et sa passivité, le Conseil fédéral veut désormais donner plus de place aux sujets d'actualité, notamment internationaux, lors de ses séances. Il envisage par ailleurs une présidence prolongée voire couplée avec le Département fédéral des affaires étrangères, un regroupement de la formation et de la recherche.

■ Le Conseil fédéral a décidé de porter le programme d'armement à 529 millions de francs. Il souhaite principalement renouveler le parc de véhicules de l'armée. Aucun avion de combat ne figure sur la liste soumise au parlement. Les décisions sur cet achat tomberont plus tard.

■ L'équipe de Solar Impulse pourra réaliser jusqu'à 20 vols d'essai de nuit par année à Payerne (VD) en dehors des heures d'ouverture de l'aérodrome. Le Conseil fédéral a approuvé une ordonnance

spéciale qui sera applicable jusqu'au 31 décembre 2013.

■ Le Conseil fédéral reste opposé à une interdiction du port de la burqa, vu le peu de femmes concernées en Suisse. Il estime à moins d'une centaine le nombre de musulmanes voilées de la tête aux pieds.

Secret bancaire

■ L'autorité suisse de surveillance des marchés financiers Finma va faire recours auprès du Tribunal fédéral contre le jugement du Tribunal administratif fédéral qui avait estimé illégal le transfert aux autorités américaines des données de près de 300 clients d'UBS en février 2009. Pour la Finma, il s'agit de savoir clairement quels sont ses pouvoirs en situation de crise.

■ Le groupe parlementaire UDC veut une commission d'enquête parlementaire sur la remise aux États-Unis de données de clients d'UBS. Il refusera l'entrée en matière sur les conventions de double imposition avec la France, les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Danemark et le Mexique.

■ La commission de politique extérieure du Conseil des États a décidé sans opposition de proposer au plénum d'approuver les nouvelles conventions de double imposition signées avec la France, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Danemark et le Mexique. Mais elle demande au Conseil fédéral de préparer au plus vite une loi sur l'entraide administrative qui fixe des règles claires sur les conditions auxquelles la Suisse fournira des informations bancaires. Elle souhaite aussi que le gouvernement déclare solennellement à ses partenaires étrangers que la Suisse ne transmettra aucun renseignement lorsque la demande étrangère est fondée sur des données « obtenues illégalement ».

■ L'ensemble du dossier lié aux fraudes d'UBS aux États-Unis a coûté une quarantaine de millions de francs à la Confédération, toutes procédures confondues. Le gouvernement indique qu'il ne facturera à UBS qu'un million de francs, estimant qu'il n'y a pas de bases légales pour facturer davantage.

■ La Fédération suisse des avocats et son homologue allemande ont publié un communiqué commun pour dénoncer l'achat approuvé par le gouvernement Merkel de données bancaires dérobées. Les avocats des deux pays rappellent que le droit suisse et la législation allemande répriment la soustraction mais aussi le recel de données bancaires. Un État ne peut recourir à un moyen que sa propre législation qualifie d'illégal, estiment-ils.

Transports et communications

■ Plutôt qu'une interdiction comme la réclame l'initiative « anti-4x4 » des Jeunes Verts, le ministre des Transports Moritz Leuenberger est favorable à l'idée de taxer davantage les voitures polluantes. Dans le cadre d'une révision partielle de la loi sur le CO₂, il compte introduire une limite des émissions moyennes de 130 grammes de CO₂ par kilomètre pour toutes les nouvelles voitures de tourisme, conformément aux objectifs de l'Union européenne. Les constructeurs et importateurs qui dépasseront cette limite devront compenser par la vente de véhicules moins polluants ou payer une amende pour chaque gramme supplémentaire.

■ La ponctualité de la Poste suisse s'est améliorée l'année dernière. Près de 97 % des lettres expédiées en courrier A sont parvenues à temps à leur destinataire, contre 95,9 % en 2008. Pour le courrier B, ce taux est de 98,4 % contre 95,9 %. En revanche, les colis sont arrivés un peu moins vite à bon port qu'en 2008.

■ Annoncée en octobre dernier, la réorganisation des services coursier et express de la Poste entraînera la suppression de 100 postes de travail. Le géant jaune entend éviter le plus possible les licenciements. Un plan social a été négocié avec les syndicats. La restructuration touche 100 des quelque 260 postes à temps plein des services express et coursier à Genève (GE), Lausanne (VD), Bâle (BS), Zurich (ZH), Winterthour (ZH), Olten (SO) et Aarau (AG).

■ Les CFF investiront 20 milliards de francs d'ici à 2030 dans l'achat et la transformation de trains. Une première cure de

jouissance est déjà prévue pour près de 180 des 203 voitures de 2^e classe à un étage, pour un coût de 86 millions. Ces adaptations permettront à ces véhicules vieux de 35 ans en moyenne de rouler encore huit à dix ans, prévoient les CFF. Dans l'enveloppe des 20 milliards est prévu l'achat de 59 nouveaux trains à deux étages pour le trafic grandes lignes.

■ Selon une expertise commandée par les CFF, il faudra 6 milliards de francs de plus pour garantir la qualité et la sécurité du réseau ferroviaire en Suisse. L'an dernier, le Conseil fédéral avait accordé une enveloppe de 2,9 milliards de francs pour la prochaine convention 2011-2012.

■ La présidente du Conseil national, Pascale Bruderer, a lancé à Berne la plateforme internet www.intergeneration.ch qui regroupe projets et activités destinés à promouvoir les échanges entre jeunes gens et personnes plus âgées. La création de ce pont entre les générations est soutenue par la Société suisse d'utilité publique.

■ Tout le monde devrait s'acquitter de la redevance radio-tv à l'avenir. Par 15 voix contre 7, la commission des télécommunications du National se range derrière la solution d'une taxe prélevée indépendamment de la possession d'un appareil de réception, lancée par le Conseil fédéral. Certaines exceptions pourront toutefois être prévues pour certaines entreprises ou pour les classes défavorisées.

BNS

■ La Banque nationale suisse (BNS) renoue avec les profits (9,96 milliards de francs) en 2009, après une perte de 4,7 milliards de francs en 2008. Elle a tiré profit de la hausse du prix de l'or et par conséquent d'une plus-value sur son stock de métal précieux. La valeur des 1 040 tonnes d'or que la banque centrale détient dans ses coffres atteint ainsi 34,76 milliards de francs.

Initiatives, pétitions

■ L'UDC a lancé la récolte de signatures pour son initiative populaire « Élection du Conseil fédéral par le peuple ». Cette proposition renforcerait le gouvernement,

selon le parti. La Suisse latine y gagnerait aussi puisqu'au moins deux sièges lui seraient désormais réservés.

■ Un comité composé d'UDC, de PDC, d'Évangéliques et de membres de l'Union démocratique fédérale (UDF) a lancé une initiative populaire réclamant que les interruptions volontaires de grossesse et la pilule du lendemain ne soient plus remboursées par l'assurance maladie obligatoire.



■ Le projet de naturalisation facilitée pour les étrangers de la troisième génération est largement soutenu. À l'issue de la procédure de consultation, l'initiative parlementaire reçoit le soutien des principaux partis excepté celui de l'UDC. L'acquisition de la nationalité suisse serait certes facilitée mais pas automatique, puisque la personne concernée (ou ses parents) devrait en faire la demande. Il s'agit d'une différence essentielle avec un projet similaire rejeté par 51,6 % des Suisses lors d'une votation en 2004.

■ La Confédération devrait consacrer 5 milliards de francs par an pour les crèches et autres structures d'accueil destinées aux enfants. Une pétition munie de 10 000 paraphe a été remise à la Chancellerie fédérale.

■ La Suisse est appelée à ratifier au plus vite la convention de l'ONU pour la protection contre les disparitions forcées. Vingt-trois organisations de défense des

Henriette Germain-Nicolet

▷ droits de l'homme ont déposé à Berne une pétition munie de plus de 8 500 signatures. Adoptée en 2006, cette convention des Nations unies n'est pas entrée en vigueur, faute d'avoir été ratifiée par 20 États. Il en manque encore deux.

Défense, protection de la population, sports

■ La coopération de la Suisse avec l'Agence européenne de défense suscite des craintes. Redoutant une intégration dans le système militaire européen, la commission de la politique extérieure du National demande au Conseil fédéral de renoncer aux pourparlers prévus.

■ L'explosion de demandes d'admission au service civil, qui ont plus que triplé pour atteindre 7 212 l'année dernière, inquiète la commission compétente du Conseil des États. Pour elle, « cette hausse menace les effectifs de l'armée ». Elle est liée à l'abandon de l'examen de conscience.

Justice et police

■ Le nombre d'enlèvements internationaux d'enfants traité par l'autorité fédérale compétente est resté stable en 2009. 216 cas au total ont été recensés, contre 208 en 2008. Davantage de demandes ont été adressées par la Suisse à l'étranger que le contraire.

■ Finis les jeux électroniques violents. La commission des affaires juridiques du Conseil des États propose au plénum de soutenir une motion du National visant à les interdire. Dans la foulée, elle a accepté une autre motion visant uniquement à empêcher enfants et adolescents d'avoir accès à de tels jeux.

■ Les États pourraient renforcer le principe d'universalité dans le code pénal. Sa commission des affaires juridiques suggère que la provocation publique au génocide soit punissable en Suisse même si elle est sans lien avec ce pays.

■ La législation suisse actuelle ne suffit pas pour lutter efficacement contre le racisme. Rapport à l'appui, la Commission fédérale contre le racisme a demandé un tour de vis supplémentaire, notamment dans les relations entre parti-



culiers. Elle souhaite l'application dans la vie de tous les jours de l'interdiction de la discrimination raciale prévue dans la Constitution.

Environnement

■ Le Conseil fédéral veut favoriser le bioéthanol qui peine à s'imposer en Suisse. Il a décidé de supprimer les entraves au commerce et chargé le Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de modifier l'ordonnance sur la protection de l'air afin que le E5 (essence et 5 % de bioéthanol) puisse être utilisé toute l'année et non seulement l'hiver. Le DETEC devra aussi diminuer les barrières administratives fixées dans l'ordonnance sur l'écobilan des carburants et nécessaires à l'octroi d'une exonération fiscale. Cela sans assouplir les exigences minimales sur les plans écologique et social.

■ Aucune taxe sur le CO₂ ne doit frapper les carburants. Par 14 voix contre 11, la commission de l'environnement du National s'est prononcée contre cette mesure, que le Conseil fédéral ne souhaite introduire que si les objectifs de réduction des gaz à effet de serre ne peuvent être atteints.

■ La Confédération dépense environ 3,1 millions de francs par an pour la promotion des nouvelles technologies vertes. Selon un rapport adopté par le Conseil fédéral, cet investissement en vaut la peine pour réduire les atteintes à l'environnement et utiliser plus efficacement les ressources naturelles.

Tribunal fédéral

■ Le Tribunal fédéral confirme l'interdiction définitive des chiens de combat dans le canton de Zurich. Il a débouté trois associations canines qui demandaient la levée du veto. Approuvée par le peuple en novembre 2008, la nouvelle loi cantonale zurichoise est entrée en vigueur au début de l'année. Elle interdit la vente et l'élevage de quatre races de chiens de combat.

■ Le Tribunal fédéral élargit une nouvelle fois le regroupement familial en faveur des ressortissants non communautaires. Il reconnaît à deux enfants kosovars le droit de rejoindre leur père, qui s'est remarié à une Française et vit avec elle en Suisse. Puisque l'accord sur la libre circulation des personnes accorde à cette Française le droit de vivre en Suisse, son mari kosovar a également le droit de séjour. Dans une nouvelle jurisprudence, le TF juge que le regroupement familial ne s'étend pas seulement aux enfants communs d'un couple d'étrangers dont l'un est ressortissant communautaire mais qu'il joue aussi en faveur des familles « recomposées », lorsque le parent des enfants, contrairement à son conjoint, n'est pas ressortissant communautaire.

■ Le Tribunal fédéral a une nouvelle fois jugé irrecevable un recours déposé contre la votation antiminarets du 29 novembre dernier. L'auteur de ce recours estimait que la campagne qui avait précédé le scrutin avait « peut-être été faussée par la diffusion d'une propagande subversive au sens de l'art. 275 bis du Code pénal ».

Finances

■ L'Administration fédérale des douanes (AFD) a communiqué son bilan 2009. Au cours de l'année écoulée, elle a traité deux fois plus de tentatives d'importation illégale de médicaments qu'en 2008. L'AFD a enregistré 61 entrées illégales aux frontières extérieures et 3 467 personnes en séjour illégal, contre 3 581 en 2008. Les gardes-frontière ont refoulé 141 passeurs, contre 297 en 2008. En outre, ils ont saisi 29,6 kilos d'héroïne, 280,2 kilos de cocaïne, 48,7 kilos de haschisch, 46 kilos de marijuana, 1483,8 kilos de khat et

2 513 pillules d'ecstasy, LSD et autres psychotropes.

■ La commission des finances du Conseil national veut des mesures à l'encontre des très grandes banques. Selon elle, il est absolument nécessaire de réglementer le secteur financier afin d'éviter qu'un établissement entraîne l'État dans sa chute.



■ La Confédération ne doit pas dépenser plus de 30 millions de francs pour le Sommet de la Francophonie prévu du 20 au 24 octobre à Montreux. En outre, le DFAE devrait compenser une partie des frais globaux à hauteur de 10 millions de francs. La commission des finances du National a soutenu l'idée de corriger le projet de la ministre des Affaires étrangères sur ces deux points. Une proposition de non-entrée en matière, qui se fondait sur la procédure choisie par le Conseil fédéral, a en revanche été rejetée par 20 voix contre 5.

■ Les nouveaux billets de banque suisses ne feront pas leur apparition dans les porte-monnaie des consommateurs cette année. L'émission de la prochaine série de coupures accuse un retard pour des raisons techniques et n'interviendra qu'en 2012, alors qu'elle était prévue cet automne. Les valeurs de 10, 20, 50, 100, 200 et 1 000 francs demeureront ainsi que les couleurs qui leur sont associées. En revanche, les nouveaux billets seront légèrement plus petits.

■ Hans-Rudolf Merz a mis en consultation un vaste programme d'austérité pour assainir les finances fédérales. Il

s'agit d'économiser 1,5 milliard de francs par an jusqu'en 2015. Parmi les nombreuses coupes budgétaires, sont prévus la suppression de la contribution à Swissinfo et l'arrêt des indemnités fédérales pour une centaine de lignes régionales (principalement des lignes de cars postaux). Le tollé grandit, surtout dans les cantons. Le passage du projet devant le parlement s'annonce agité...

Économie

■ Dès le mois de mai, il sera possible de prouver son identité lors d'une transaction électronique via une carte à puce ou une clé USB. Le Secrétariat d'État à l'économie cherche des entreprises pour participer à des projets pilotes. La « SuisselD » (sic) est le premier produit standardisé en Suisse destiné à servir de preuve d'identité électronique sécurisée. Elle permettra de conclure des transactions en ligne entre particuliers et entreprises, entre entreprises ou entre citoyens et administration. Elle est subventionnée à hauteur de 17 millions de francs par la Confédération.

■ Selon le Secrétariat d'État à l'économie (Seco), le taux de chômage pourrait atteindre les 5 % à la fin de l'année. Le Seco souligne toutefois que « peu de pays ont été aussi peu touchés » par la crise que la Suisse.

■ L'Union syndicale suisse souhaite un nouveau train de mesures contre la sous-enchère salariale dans le cadre de la libre circulation des personnes avec l'Union européenne. Elle réclame des conventions collectives de travail avec salaires minimaux dans l'industrie et la santé, de même que dans les branches de la sécurité et du nettoyage.

Intérieur

■ Les jeunes Suisses pourront participer dès 2011 aux programmes européens d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse. Le conseiller fédéral Didier Burkhalter a signé à Bruxelles un accord sur l'éducation avec l'Union européenne. Les programmes européens encouragent la mobilité des étudiants, l'échange de personnes pour des stages avant l'entrée dans la vie professionnelle

ou en cours d'emploi et les séjours de jeunes à l'étranger au titre d'expérience interculturelle. Un échange de savoirs entre experts et une coopération entre établissements scolaires et entreprises sont aussi prévus.

Partis

■ Avec la création du Parti vert libéral vaudois, les Verts libéraux (nés en 2004 à Zurich) disposent désormais de treize sections cantonales et, pour la première fois, d'une en Suisse romande. Le parti comptait jusqu'ici une conseillère aux États, 3 conseillers nationaux et 28 députés dans 7 parlements cantonaux, pour 2 500 membres.

Nucléaire

■ L'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire, Swisstopo et la Commission fédérale pour la gestion des déchets radioactifs ont examiné à la loupe les six sites susceptibles d'accueillir les déchets nucléaires du pays, tous en Suisse alémanique. Deux d'entre eux (Wellenberg et pied sud du Jura) ont été jugés plus exposés sur les plans tectonique, sismique et géologique. Le calendrier est le suivant : à la fin de l'année, une consultation populaire sera lancée en Allemagne et en Suisse, avant une première décision au milieu de l'année prochaine. Deux sites seront sélectionnés à la fin de 2013 puis soumis à de nouvelles expertises. La décision finale du Conseil fédéral et le vote populaire sont prévus entre 2018 et 2020.

Agriculture

■ Le moratoire sur l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agriculture sera prolongé jusqu'en 2013. Après le Conseil des États, le National a approuvé ce projet. Adopté par le peuple en 2005, le moratoire « pour des aliments produits sans manipulations génétiques » devait arriver à échéance en novembre prochain.